



Ordinateurs-de-Vote.org

Citoyens et informaticiens pour un vote vérifié par l'électeur

Communiqué de presse - Dimanche 18 novembre 2007

**Votes par Internet dans les universités bloquées :
Ordinateurs-de-Vote.org saisit la CNIL,
et propose des experts.**

Paris, le 18 novembre 2007.

Les dirigeants du mouvement "Ordinateurs-de-Vote.org" émettent les plus grandes réserves quant aux garanties légales et technologiques entourant les projets et réalisations de consultations par Internet des étudiants, consultations tenues dans des universités bloquées par la contestation de la loi L.R.U. La première d'entre elles vient d'avoir lieu à Paris I Panthéon-Sorbonne.

Le président d'Ordinateurs-de-Vote.org, Pierre Muller, rappelle que « toute consultation doit être éthiquement encadrée et scrupuleusement contrôlée afin de protéger les droits et libertés fondamentales ». Il a immédiatement saisi la C.N.I.L., par la voie de son président M. Türk, afin que la haute autorité fasse connaître sa position au plus vite et se prépare à intervenir dans le cas où il serait nécessaire de prévenir la tenue de consultations organisées manifestement en violation de la loi.

Sur un plan pratique, les juristes et scientifiques présents au sein d'Ordinateurs-de-Vote.org proposent d'expertiser les systèmes de vote ou de consultation envisagés. Cette expertise devra être publique et contradictoire, afin de fournir aux parties en présence une évaluation réelle et indépendante des risques.

Contacts presse :

Pierre Muller, Président Ordinateurs-de-Vote.org, 06 63 72 63 56 - presse AT ordinateurs-de-vote.org